

Département  
du VAL d'OISE

-----  
Arrondissement  
de PONTOISE

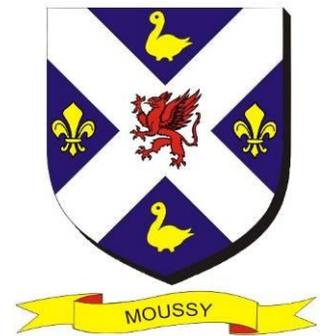
-----  
Canton  
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14  
Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)  
Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



*In medio stat virtus*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice 09
Présents 06
Votants 06

**SEANCE DU 11 AVRIL 2025**

Date de convocation :
29/03/2025
Date d'affichage :
18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICLOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine,

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : MME VERBEKE Muriel

### Vote des taxes

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes reçoivent dorénavant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties votée en 2020 par le Département. Elles doivent donc délibérer et intégrer le taux départemental au taux communal.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires doit être votée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré, DECIDE de procéder à une augmentation de 4 % des taux des taxes locales pour l'année 2025, soit :

- Taxe d'habitation : **10,82 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23,69 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **30,08 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité cette proposition

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20250411-119-Taxes-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2025

Publication : 15/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 11 avril 2025

Le maire,

Philippe HOUDAILLE